



Berne, le 29 mars 2016

Destinataires :

- gouvernements cantonaux

Stratégie nationale de vaccination (SNV) : Ouverture de l'audition

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) mène une audition auprès des cantons et des milieux intéressés sur la stratégie nationale de vaccination (SNV).

Justification de la stratégie

- La loi sur les épidémies du 28 septembre 2012 (LEp ; RS 818.101, en vigueur depuis le 1er janvier 2016) charge explicitement l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'élaborer, avec le concours des cantons et d'autres milieux si nécessaire, un programme national sur les vaccinations (art. 5 al. 1 let. a).
- Dans la stratégie Santé2020 du Conseil fédéral, l'objectif 1.3 vise à renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies et souligne la nécessité de mettre en place des mesures permettant d'augmenter la couverture vaccinale parfois insuffisante.

Les points principaux de la stratégie

La SNV, en tant que stratégie-cadre, crée les conditions pour que les vaccinations recommandées soient administrées de manière coordonnée, efficace et efficiente, afin de protéger la santé publique. L'objectif général est d'atteindre le niveau de protection vaccinale de la population générale et des groupes vulnérables visé par le plan de vaccination suisse et par les recommandations et/ou les stratégies spécifiques à des maladies.

La SNV reprend plusieurs dispositions de la loi sur les épidémies (LEp) et de l'ordonnance sur les épidémies (OEp), particulièrement au niveau de l'élaboration du plan national de vaccination, des responsabilités des cantons et des professionnels de santé en matière d'information et d'offres de vaccination, ainsi qu'en matière de surveillance et d'évaluation (art. 20-22, 24 LEp, art. 32-40 OEp).

Les acteurs principaux ont été impliqués dès le début de l'élaboration de la stratégie. Ce fut le cas entre autres de l'OFSP, la Commission fédérale pour les vaccinations, Swissmedic, la CDS, les médecins cantonaux, santésuisse, la FMH, pharmaSuisse, les sociétés suisses de pédiatrie, de gynécologie et d'obstétrique, la Fédération suisse des sages-femmes, les asso-



ciations suisses des infirmières et infirmiers, des médecins scolaires, de la pédiatrie ambulatoire, des infirmières puéricultrices, les instituts de médecine sociale et préventive, Interpharma et l'Association des entreprises pharmaceutiques en Suisse (VIPS).

La SNV comporte trois aspects clés, reflétés tout au long de la stratégie : les acteurs sont incités à s'impliquer dans la vaccination, l'information est optimisée afin que l'individu puisse prendre des décisions éclairées et les barrières à la vaccination sont réduites.

La SNV prévoit cinq axes d'intervention : responsabilisation et soutien des acteurs ; communication et offres pour la population ; formation et coordination ; surveillance, recherche et évaluation et stratégies spécifiques.

La stratégie est coordonnée avec la stratégie contre la résistance aux antibiotiques (StAR), la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections liées aux soins (stratégie NOSO), le programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) et la stratégie nationale de prévention de la grippe saisonnière (GRIPS), tous les quatre incluant la promotion de la vaccination. La stratégie eHealth vient également en appui à la stratégie de vaccination, particulièrement en ce qui concerne l'encouragement à établir un carnet de vaccination électronique. Finalement, la SNV est également coordonnée avec le plan suisse de pandémie Influenza et son complément le manuel sur la vaccination, en créant des conditions cadres favorables à une éventuelle vaccination à large échelle en cas de pandémie.

La stratégie sera soumise au Conseil fédéral pour approbation d'ici à fin 2016.

La présente stratégie nationale de vaccination (SNV) ainsi que le plan d'action qui la complètera constitueront le programme national de vaccination. La mise en œuvre du programme national de vaccination sera coordonnée entre les acteurs principaux : la Confédération, les cantons et les professionnels de la santé.

Documentation relative à l'audition et remise des prises de position

La documentation relative à l'audition peut être téléchargée à partir du site Internet suivant : <http://www.ofsp.admin.ch/SNV>

Nous vous saurions gré d'utiliser le formulaire prévu à cet effet pour votre prise de position sur le projet SNV et de l'envoyer d'ici au

6 juillet 2016

aux deux adresses électroniques suivantes : nsi@bag.admin.ch et dm@bag.admin.ch.



M^{me} Sylvie Olifson, responsable du projet SNV (tél. 058 463 39 00 / nsi@bag.admin.ch) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur

Alain Berset
Conseiller fédéral